

# Amicale Des Anciens Députés

## Procès - Verbal de l'assemblée constitutive

Date : 2 septembre 2015

Lieu : Neuchâtel, bateau de la Société de la navigation

Ordre du jour :

1. Propos introductifs, adoption de l'ordre du jour
2. Salutations des présidents
3. Examens des statuts
4. Adoption des statuts
5. Composition du Comité de l'Amicale
6. Activités 2015-2016
7. Divers

Anciens membres présents : 67

Membres élus en fonction : 18

Excusés : 42

1. Propos introductifs, adoption de l'ordre du jour :

Le président de l'assemblée, Roland Debely, salue tous les présidents, les Conseillers d'Etat, les parlementaires fédéraux et cantonaux, le chancelier, les candidats aux élections fédérales, les secrétaires du PLRN ainsi que tous les membres présents.

L'invitation à la rencontre s'est faite par courriel ou par courrier le 23 juillet, le programme ainsi qu'un projet de statuts ont été envoyés le 13 août 2015.

Il informe l'assemblée que le timing de la soirée est assez serré et, afin de savourer le repas sans stress, propose d'ouvrir la partie administrative de suite, c'est-à-dire durant la croisière et non pas seulement lorsque le bateau sera à quai.

Cette manière de faire ne rencontre aucune opposition.

### 1.1 Bref historique :

Il y a un an, jour pour jour, nous avons une rencontre identique entre anciens députés et députés en fonction.

JB Waelti avait évoqué un projet d'Association ou d'Amicale des anciens députés et vous aviez élu par applaudissement un comité dont les membres avaient été cooptés. Soit :

Elisabeth Bernouilli, Jacqueline Carrard, Pierrette Guenot, Georges Jeanbourquin, Roland Debely, président, JB Waelti député chargé de faire le lien entre les députés en fonction et le comité de l'Amicale.

Ce comité s'est réuni à quelques reprises pour examiner la forme à donner à ce projet.

L'idée originale était que les anciens se retrouvent un peu plus régulièrement afin d'entretenir des liens d'amitié entre citoyens ayant partagé une même passion et de soutenir les valeurs libérales et humanistes issues de notre famille politique.

L'idée était aussi de favoriser les contacts entre anciens élus et élus en fonction.

Nous avons dû très vite faire face à des questions fort simples :

- qui s'occupe d'organiser ces rencontres ?
- qui est invité ?
- comment s'organise la partie administrative ( gestion du fichier, envois des invitations ?
- comment subvenir aux frais occasionnés ?

Le comité a considéré qu'il était opportun de donner un cadre formel à ce projet d'Association ou d'Amicale, de fixer des règles de fonctionnement et d'organisation et de disposer d'une structure reposant sur des principes qui nous sont chers, la transparence et la démocratie.

C'est ainsi qu'est né le projet de l'Amicale.

Notre souci était et est de rester simple, souple, pas trop formel.

Nous aurions aussi pu l'appeler Groupe des anciens députés mais cela aurait pu prêter à confusion.

Nous déciderons, ce soir, si le projet d'Amicale est retenu, si les statuts sont adoptés, amendés ou si nous renonçons à ce projet.

La configuration de notre rencontre est un peu spéciale.

Elle comprend des anciens élus qui vont débattre de l'opportunité de créer une Amicale ainsi que des élus en fonction qui ne sont pas spécifiquement concernés mais qui le seront dans le futur, à l'issue de leur carrière politique.

L'idée du comité était de faire d'une pierre deux coups : traiter un aspect formel tout en organisant une rencontre récréative.

A cet effet, il a envoyé 217 invitations.

## 1.2 Entrée en matière :

Comme aucune opposition n'est formulée pour l'entrée en matière de cette assemblée constitutive, le président déclare cette assemblée ouverte.

## 1.3 Ordre du jour :

Le président propose d'ajouter au point 5 : nomination des vérificateurs de comptes.

Le projet de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## 1.4 PV + remerciements :

Le PV de la séance sera tenu par Pierrette Guenot, membre du comité.

Opposition ? Aucune.

Le président remercie les membres du comité pour le travail effectué en vue de cette rencontre.

Il remercie la présidence du parti et Mme. Agustoni, secrétaire administrative pour leur collaboration. Un travail important a été accompli pour la mise à jour du fichier des adresses sous l'égide de Pierrette Guenot.

Il tient à remercier également Jacqueline Carrard et JB Waelti pour l'intendance et les contacts avec la Sté de la Navigation.

Il rappelle que l'apéritif est offert par le Parti Cantonal et qu'une partie du coût est aussi pris en charge par « le Raliruz ».

La croisière a été offerte par un mécène qui désire rester discret. Ce dernier est honorablement connu du Comité et en particulier de JB Waelti qui lui transmettra nos remerciements.

## 2. Salutations des présidents :

Discours de Damien Humbert Droz : président du Parti cantonal

Discours de Claude Guinand : président du groupe des députés

## 3. Examens des statuts :

Le projet des statuts et les commentaires de ceux-ci ont été adressés à chacun d'entre vous.

Ils ont été supervisés sur le plan juridique par Christian Blandenier, ici remercié pour sa contribution professionnelle et amicale. Ils ont également été préavisés par la présidence du parti, en particulier concernant les chapitres finances et administration, considérant que le secrétariat du parti sera sollicité.

Vous avez reçu également des notes et commentaires des statuts, notes qui rappellent l'origine du projet et les modes opératoires des anciens partis : libéral, PPN et radical.

L'envoi des statuts a suscité quelques remarques. Le comité en a pris trois en considération et vous propose à cet effet trois amendements. La rédaction de ces amendements vous a été envoyée par mail hier, en vue de simplifier la discussion.

Amendement 1 : sous chapitre 1, constitution : suppression de l'adjectif « privée ».

Amendement 2 : sous chapitre 2, membres : adjonction d'un nouvel alinéa :

« Les élus en fonction, soit les membres du gouvernement ainsi que les parlementaires fédéraux et cantonaux, sont membres invités de l'Amicale, avec voix consultative ».

Amendement 3 : Au sujet de l'exclusion, complément de l'alinéa qui devient :

« En sont exclues les personnes qui ont changé de parti politique par la suite. L'exclusion a lieu d'office et est constatée par le comité de manière souveraine ».

Nous aimerions encore préciser que nous souhaitons un projet simple pour clarifier l'organisation et les attentes.

L'idée des statuts nous a paru opportune pour définir « qui fait quoi et comment ».

Le président ouvre la discussion sur d'éventuelles remarques ou questions d'ordre général.

M. Nardin est d'avis que, selon le Code Civil, toute Association ou Amicale devrait percevoir des cotisations.

Réponse de Me Blandenier : rien ne nous y oblige sur le plan juridique.

M. Haussener demande si dans les anciens nous avons pensé aux membres du PPN. La réponse est oui. Nous sommes remontés jusqu'à l'année 1920.

#### 4. Adoption des statuts :

La parole n'étant plus demandée, le président propose d'adopter les statuts article par article.

Tous les articles sont acceptés sans discussion.

Les statuts amendés sont donc adoptés à l'unanimité.

## 5. Composition du Comité de l'Amicale :

Selon l'article 6 des statuts, le comité de l'Amicale est élu pour une durée de législature.

Les membres du comité actuel sont prêts à poursuivre leur mandat.

Y a-t-il des oppositions ? Aucunes

D'autres personnes sont-elles intéressées ? Aucunes

Le présent comité est élu par acclamations.

### 5.1 Vérificateurs des comptes :

Il n'y aura que peu de mouvements financiers mais, par souci de transparence, il s'agit de désigner 2 vérificateurs de la comptabilité.

Le président propose Thérèse Humair et Rolf Graber. Proposition acceptée.

Le suppléant sera Pierre Meystre.

## 6. Activités 2015-2016

L'intention du comité est d'organiser une rencontre-repas avec les élus en fonction à l'issue de la session des comptes.

D'autre part, comme le PLR neuchâtelois est bien représenté à Berne avec Didier Burkhalter, membre du Conseil Fédéral et Raphaël Comte qui deviendra président du Conseil des Etats en cas de réélection, nous pensons qu'il serait judicieux d'organiser une visite du Palais Fédéral en 2016.

De plus, le comité est intéressé par d'autres idées émanant des membres de l'Amicale.

Thierry Béguin se met à disposition pour présenter la belle aventure de la restauration du vieux vapeur en tant que président de la Fondation Trivapor, propriétaire du bateau.

Bernard Jaquet est d'accord de nous parler de la CORAD, coopérative d'habitation à loyers modérés.

## 7. Divers :

Les membres présents ayant hâte de passer aux joies annexes, la parole n'est pas demandée.

Le président peut dès lors clore la séance. Merci à lui pour sa dextérité à mener les débats.

La soirée s'est poursuivie dans une ambiance fort chaleureuse. Elle a été agrémentée, de plus, par la présentation des candidats à l'élection au Conseil National et au Conseil des Etats. Merci à eux et bon vent.

Belle première prestation !!!

Pour le comité : Pierrette Guenot